



Mairie
10 rue du moulin
Cersay
79290 VAL EN VIGNES
mairie@valenvignes.fr
05 49 96 80 10

Bienvenue dans nos écoles de Val en Vignes

Infos pratiques

Notre commune vous propose divers services périscolaires :

- ☞ Un restaurant scolaire (à Cersay, à Massais et à Bouillé St-Paul)
- ☞ Un accueil périscolaire (à Cersay pour les élèves de Cersay et à Massais pour les élèves de Massais/Bouillé St-Paul)
- ☞ Un accueil de loisirs (à Cersay, pour tous les élèves de Val en Vignes, durant les vacances scolaires d'automne, d'hiver (1^{ère} semaine de février), d'avril et d'été (juillet uniquement))
- ☞ Les transports scolaires
- ☞ Des temps d'activités périscolaires (interventions dans les domaines sportif, culturels, artistiques 1 h hebdomadaire, pris en charge par la collectivité).

RESERVATION DE LA CANTINE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE et de LOISIRS VIA L'APPLICATION EN LIGNE « CARTE PLUS »

Lors de l'inscription de votre enfant, la commune vous transmet un lien par mail pour la création de votre compte. Vous devez ensuite inscrire votre enfant aux différents services souhaités.

La réservation des repas au restaurant scolaire et la réservation de l'accueil périscolaire et de loisirs se font donc via « Carte plus ».

Toutes les pièces relatives à l'inscription de votre enfant sont déposées également dans cette application (autorisation parentale, droit à l'image etc).

PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Le prélèvement automatique pour le paiement des repas à la cantine et de l'accueil périscolaire et de loisirs est privilégié. Pour cela, il convient de compléter un formulaire « mandat de prélèvement SEPA », d'accepter le contrat de prélèvement et de joindre un RIB (documents joints).

Le prélèvement est mensuel. Il est fixé au 5 du mois M+2 (sauf si le 5 est un dimanche ou un jour férié). Ainsi, la cantine de septembre 2023 sera prélevée le 05 novembre 2023.

Un seul paiement auprès de l'un des deux représentants légaux est demandé, dans le cas d'une garde alternée ou suite à séparation des représentants légaux.

INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE

L'inscription se fait via le site de la Région Nouvelle-Aquitaine : transports.nouvelle-aquitaine.fr avant le 20 juillet de chaque année (frais d'inscription de 24 € après le 20 juillet).

Navette – Ecole à Ecole : frais pris en charge par la commune, d'où gratuité pour les familles.

Desserte de lieux-dits (Massais / Bouillé St-Paul) : frais pris en charge à 50 % pour la commune et 50 % pour les familles. Tarif selon le quotient familial estimé par la Région, sur présentation de l'Avis d'imposition lors de l'inscription. Paiement en ligne lors de l'inscription.